

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N° 2022-02-028-DR

Nomenclature : 7.10

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF MABILLET AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 11 février 2022
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 15/02/2022*

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a prévu la construction d'un espace des sports Vincent Mabillet comprenant divers équipements :

- Un terrain synthétique clôturé et éclairé adapté à la pratique du football avec l'organisation de rencontres officielles de niveau 4 de la FFF, l'accueil des élèves du collège et du lycée ainsi que des écoles, à la place du terrain engazonné actuel
- Une tribune champêtre
- Un agrandissement des vestiaires
- L'implantation d'un nouveau fronton ouvert au public
- La construction d'un bâtiment destiné aux associations basées actuellement à l'Espace Dauga, une salle d'aérobic ainsi que des bureaux destinés à accueillir le service municipal des sports
- Un logement pour le concierge



En 2021, le projet a fait l'objet d'un programme basé sur la concertation des différents partenaires. Un marché de maîtrise d'oeuvre a permis de désigner le Cabinet d'architecture Claret-Lebecq par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 n° 2021-11-112-DR/CP.

Le montant des travaux de construction s'élève au stade de l'Avant Projet Sommaire à 3 120 496 HT (1 071 643 € pour le terrain et 2 048 853 € HT pour les bâtiments) auxquels s'ajoutent 130 000 € de participation communale au SYDEC pour l'éclairage du terrain et des installations extérieures

Le calendrier du projet prévoit un lancement de deux marchés de travaux, en mars 2022 pour le terrain synthétique, et en juillet 2022 pour les bâtiments. La réception des travaux du terrain devrait intervenir en octobre 2022 et celle des bâtiments en septembre 2023. Les travaux se dérouleront donc sur deux exercices budgétaires.

Par délibération du 6 janvier 2022, le Conseil municipal a sollicité une aide auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental des Landes pour le financement du terrain synthétique. Il en fera de même d'ici l'été 2022 pour solliciter auprès de la Fédération Française de Football, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Après contacts avec les services de la Préfecture des Landes, le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la fin du mois de février 2022

Le montant de la dotation est attribué par la préfecture sur présentation du projet et dépend de l'enveloppe d'autorisation d'engagement régionale prévue par la loi de finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le plan de financement du projet joint à la délibération,

DELIBERE

SOLLICITE auprès des services de l'État une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et 2022

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr



VILLE DE TARNOS

Le 27 janvier 2022

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE L'ESPACE SPORTIF MABILLET STADE APS

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Etude de faisabilité et de programmation	20 500 €	Fonds propres Commune Etudes, Maîtrise d'oeuvre et frais divers	407 300 €
Frais de concours de maîtrise d'oeuvre	32 200 €	Fonds propres Commune Eclairage	115 000 €
Document d'arpentage, frais de géomètre	10 000 €	Fonds propres Commune financement des travaux (hors éclairage)	1 580 496 €
Maîtrise d'oeuvre (dont OPC)	320 600 €	Subvention Région Nouvelle Aquitaine demande	200 000 €
Contrôle Technique estimation	13 000 €	Subvention Conseil Départemental des Landes demande	200 000 €
Opérations de coordination sécurité et de protection de la santé (estimation)	11 000 €	Fédération de Football Amateurs terrain synthétique	50 000 €
Travaux tranche 2022 HT	1 250 000 €	Fédération de Football Amateurs Eclairage	15 000 €
Travaux tranche 2023 HT	1 870 496 €	Fédération de Football Amateurs Vestiaires	20 000 €
Eclairage	130 000 €	Fédération de Football Amateurs salle de réception	
		DSIL 2022 sur la tranche de travaux 2022	
		DSIL 2022 sur la tranche de travaux 2023	
TOTAL	3 657 796 €	TOTAL	3 657 796 €

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

ID : 040-214003121-20220211-2022_02_028-DE



LE MAIRE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL
JM LESPAGE